

# SUD OUEST

BERGERAC/SARLAT

MERCREDI

28 SEPTEMBRE 2011

## SAINTE-ALVÈRE



Antony et Caroline Lecomte sont à l'origine de cette opération qui débute samedi. PHOTO ASTRID MARTIN-AUBERDON

## Pendant quatre mois, on pourra payer en francs !

À l'initiative de Caroline et Antony Lecomte, gérants de la supérette, la plupart des commerçants de la commune vont accepter d'être réglés en billets de francs français à partir du samedi 1<sup>er</sup> octobre. Les billets concernés sont ceux de 500 francs (76,22 €) à l'effigie de Pierre et Marie Curie, de 200 francs (30,49 €) avec la gravure de Gustave Eiffel, de 100 francs (15,24 €) au portrait de Paul Cézanne, de 50 francs (7,62 €) à l'image d'Antoine de Saint-Exupéry et de

20 francs (3,05 €) avec l'impression de Claude Debussy. Ils seront donc acceptés pour le paiement des achats, la monnaie sera bien entendu rendue en euros et cette opération durera jusqu'au dimanche 5 février 2012 inclus.

Après la date du 17 février, les billets en francs n'auront plus cours légal, c'est donc le moment d'augmenter son pouvoir d'achat en sortant ses économies des bas de laine ou de dessous les matelas.

**Astrid Martin-Auberdon**